Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ABB NETTOYAGE ECOLOGIE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 58 B AVENUE DE WAGRAM 75017 PARIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 1 3 8 3 9 3 0 8 0 0 0 4 8 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 441	AS	749	1 693	753
	Autres immobilisations corporelles	AT	5 016	AU	3 270	1 747	2 075
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	8 890	BI		8 890	8 890
	TOTAL (II)	BJ	16 348	BK	4 019	12 329	11 717
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	442 391	BY	880	441 511	235 202
	Autres créances (3)	BZ	14 842	CA		14 842	6 416
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	30 886	CG		30 886	125 991
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 603	CI		1 603	344
	TOTAL (III)	CJ	489 722	CK	880	488 843	367 952
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	506 070	1A	4 898	501 172	379 669

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 8 890 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

En Euros

ADE CONSEIL

Certifié conforme à l'original.

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABB NETTOYAGE ECOLOGIE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	61 042	42 107
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	27 108	18 935
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	143 150	116 042
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	85 558	106 041
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 945	3 945
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 761	100
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	62 874	21 173
	Dettes fiscales et sociales	DY	191 434	127 125
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	12 449	5 245
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	358 021	263 627
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	501 172	379 669

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	297 332	183 627
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ASC

ABB NETTOYAGE ECOLOGIQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 Euros
Siège social : 58 B Avenue de Wagram
75017 PARIS
N° SIRET : 513839308 00048

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 501.172 euros et du compte de résultat dont le total est de 1.249.931 euros, dégageant un résultat bénéficiaire de 27.108 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

La liasse fiscale, selon le régime réel (tableau 2050 à 2059G), a été établie conformément aux prescriptions légales et aux textes en vigueur.

INFORMATIONS DE L'ANNEXE DEFINIE PAR LA LOI DU 30 AVRIL 1983

Les documents fournis dans les comptes annuels permettent de donner une image fidèle de l'entreprise tant sur :

- le patrimoine,
- la situation financière,
- les résultats de l'entreprise.

Aucune dérogation aux prescriptions légales comptables n'a été constatée durant ledit exercice.

Certifié conforme à l'original, le Gérant.

NOTE SUR L'ACTIF

L'ACTIF IMMOBILISE

Le montant des immobilisations et des amortissements est inscrit conformément aux obligations légales dans les tableaux 2054 et 2055.

Conformément aux textes faisant suite aux différentes réformes sur les actifs, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

L'entreprise n'a pas identifié de composants sur les différentes immobilisations dont elle est propriétaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'entreprise est propriétaire d'immobilisations corporelles pour une valeur brute de 7.457 euros. Elles ont été amorties conformément aux prescriptions comptables en vigueur selon le mode linéaire :

- le matériel industriel a été amorti sur une durée comprise entre 2 et 5 ans,
- le matériel de transport a été amorti sur une durée de 5 ans,
- le matériel de bureau a été amorti sur une durée comprise entre 2 et 3 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

A la clôture de l'exercice, l'entreprise dispose d'immobilisations financières pour un montant de 8.890 euros correspondant à des dépôts de garantie.

L'ACTIF CIRCULANT

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

A la date de clôture, ce poste se monte à 442.391 euros brut dont 21.580 euros de factures à établir et 6.201 euros de créances douteuses.

Une provision sur créance douteuse a été comptabilisée pour 880 euros.

AUTRES CREANCES

Les « autres créances » s'élèvent au 31 décembre 2022 à 14.842 euros dont :

- des avoirs fournisseurs à recevoir pour	196 euros,
- des avances au personnel pour	4.138 euros,
- de la TVA déductible sur biens et services pour	6.961 euros,
- de la TVA sur factures non parvenues pour	1.002 euros,
- un compte débiteurs divers pour	2.545 euros.

DISPONIBILITES

Le poste « disponibilités » s'élève au 31 décembre 2022 à 30.886 euros et correspond aux soldes de banque.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Au 31 décembre 2022, les charges constatées d'avance se montent à 1.603 euros. Ces charges sont relatives à l'exercice 2023.

NOTE SUR LE PASSIF

CAPITAUX PROPRES & INFORMATIONS GENERALES

Date d'arrêté *Durée de l'exercice (mois)*	*31/12/2022* *12*	*31/12/2021* *12*	*31/12/2020* *12*	*31/12/2019* *12*	*31/12/2018* *12*
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000
Nombre de parts sociales	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1.242.439	886.920	675.150	649.948	662.272
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	35.612	21.777	6.928	1.143	14.206
Impôts sur les bénéfices	6.621	1.499	0	0	0
Dot. amortissements et provisions	1.883	1.343	2.288	2.802	10.488
Résultat net	27.108	18.935	4.640	-1.659	3.718
RESULTAT PAR PARTS					
Résultat après impôt, participation	27,11	18,93	4,640	-1,659	3,718
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	30	25	19	19	16
Masse salariale	678.118	513.802	392.967	406.784	387.212

AF

DETTES

EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L « emprunts auprès d'établissements de crédit » s'élèvent au 31 décembre 2022 à 85.558 euros et correspond à un emprunt bancaire.

En mai 2020, la société a souscrit un emprunt pour un montant de 100.000 euros dans le cadre du dispositif du « Prêt Garantie par l'Etat » (PGE), auprès du « Crédit du Nord ». Au 31 décembre 2022, le capital restant dû se monte à 85.558 euros se décomposant de la façon suivante :

- à moins d'un an	24.869 euros.
- à plus d'un an et moins de cinq ans	60.689 euros.

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Le poste « emprunts et dettes financières divers » correspond à un dépôt de garantie reçu de 3.945 euros sur un contrat de sous location.

AVANCES ET ACOMPTES RECUS

La société a comptabilisé 1.761 euros d'acomptes sur commandes au 31 décembre 2022.

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « fournisseurs et comptes rattachés » se monte à 62.874 euros, dont 1.158 euros de factures non parvenues.

DETTES FISCALES ET SOCIALES

Le montant des « dettes fiscales et sociales » s'élève au 31 décembre 2022 à 191.434 euros et correspond notamment à :

- des rémunérations dues pour	59.360 euros,
- des charges sociales dues pour	34.557 euros,
- le prélèvement à la source pour	1.028 euros,
- l'impôt sur les sociétés pour	6.621 euros,
- de la TVA à payer (12/2022) pour	11.003 euros,
- de la TVA déductible pour	198 euros,
- de la TVA collectée non exigible pour	69.761 euros,
- de la TVA sur factures à établir pour	2.868 euros,
- des charges fiscales à payer pour	6.038 euros.

AUTRES DETTES

Les « autres dettes » s'élèvent à 12.449 euros et correspondent à :

- des avoirs clients pour	481 euros,
- des avoirs clients à établir pour	4.374 euros,
- des débours pour	3.571 euros,
- des notes de frais dues pour	4.023 euros.

ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements financiers recensés au 31 décembre 2022 correspondent à trois contrats de crédit-bail portant sur des véhicules utilitaires et un véhicule de tourisme. Le montant des redevances annuelles s'élève à 31.886 euros.

Poste du bilan	V.O.	Redevances		Amortissements théoriques		Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel
		De l'exercice	Cumul antérieur	De l'exercice	Cumul antérieur	A 1 an	De 1 à 5 ans	
Renault Clio VU (04/2019)	13.554	3.703	10.183	3.355	9.226	1.234	-	136
Renault TRAFIC VU (04/2021)	26.325	7.372	6.686	6.581	4.936	7.372	10.444	-
Volvo (04/2022)	78.500	20.811	-	7.713	-	9.781	13.041	45.047
Total	118.379	31.886	16.869	17.649	14.162	18.387	23.485	45.183

* *Amortissement de l'exercice :*

- *Clio VU : (13.554 € - 136 €) x ¼ = 3.355 €*
- *Renault TRAFIC : 26.325 € x ¼ = 6.581 €*
- *Volvo : (78.500-45.047) x 1/3 x 249/360 = 7.713 €*

DONNEES HORS BILAN

Les congés payés dus au 31/12/2022 n'ont pas été provisionnés au même titre que les exercices précédents conformément au principe de permanence des méthodes.

ABB NETTOYAGE ECOLOGIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 Euros
Siège social : 58 Avenue de Wagram
75017 PARIS
Siret : 513 839 308 00030

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023 STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin à 11 heures,

Les associés de la Sarl « ABB NETTOYAGE ECOLOGIE », Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 euros, divisée en 1.000 parts sociales de 50 euros chacune se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 58 Avenue de Wagram, 75017 PARIS.

Sont présents :

- Monsieur **Alexandre SCHALL-FONTEILLES**, associé gérant, propriétaire de 667 parts sociales,
Demeurant, 29 Rue de l'Indépedance, 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE,
Né le 3 janvier 1977 à Paris (75),
De nationalité Française, célibataire,

- Monsieur **Mohamed Ben Younès BEN MAIZ**, associé, propriétaire de 333 parts sociales,
Demeurant, 1 Rue Auguste Renoir, 92230 GENNEVILLIERS,
Né le 26 juillet 1948 à Tunis (TUNISIE),
De nationalité Tunisienne, divorcé,

Soit au total 1.000 parts présentes ou représentées sur les 1.000 composant le capital social de ladite société.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Alexandre SCHALL-FONTEILLES** en sa qualité de gérant, associé.

Les associés présents à l'Assemblée reconnaissent expressément avoir été convoqués conformément à la loi.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement, elle est déclarée régulièrement constituée.

BG AMF

Le gérant dépose devant l'assemblée :
- les statuts de la société,
- les comptes annuels,
- le rapport de gestion,
- le texte des résolutions proposées.

Le gérant donne ensuite lecture aux associés du rapport de gestion exposant l'activité de la société pendant l'exercice considéré.

ORDRE DU JOUR

Le gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- approbation des comptes annuels et quitus au gérant,
- affectation du résultat,
- conventions réglementées,
- rémunération des associés.

Après divers échanges et plus rien n'étant évoqué, les associés passent au vote des résolutions.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET QUITUS AU GERANT

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 27.108,37 euros.

L'assemblée approuve le montant du résultat fiscal d'un montant de 43.483 euros issu d'une part de la réintégration des charges non déductibles s'élevant à 16.375 euros dont :
- 1.683 euros d'amendes,
- 8.051 euros d'amortissements excédentaires,
- 20 euros de taxe sur les véhicules de société,
- 6.621 euros d'impôt sur les sociétés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter comme suit le bénéfice relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'un montant de 27.108,37 euros, somme à laquelle il convient d'ajouter le report à nouveau créditeur d'une somme de 61.042,11 euros, soit une somme distribuable de 88.150,48 euros de la façon suivante :

- aucune dotation à la réserve légale, la limite de 10 % du capital étant déjà atteinte,

BT AF

- la totalité en report à nouveau créditeur, soit 88.150,48 euros.

Après affectation, les postes de « réserve légale » et de « report à nouveau » présentent respectivement des soldes créditeurs de 5.000,00 euros et de 88.150,48 euros.

Conformément à la législation, il est rappelé que les dernières distributions de dividendes réalisées se sont élevées à :

Eléments / Années	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Dividende Global Brut	30.000,00 €	25.000,00 €	35.000,00 €
Dividende Unitaire Brut	30,00 €	25,00 €	35,00 €

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu le gérant sur les conventions visées par l'article L223-19 du code de commerce entre les associés et la société en prend acte purement et simplement notamment les opérations commerciales réalisées avec la Sarl « **AMY ECO BAT** », la Sarl « **N&S FOOD CLEAN** », l'Eurl « **BJK HOLDING** » et l'entreprise individuelle « **MBM CONSEILS** » dans lesquelles les associés ont des intérêts financiers et juridiques.

Le détail de ces opérations est mentionné dans le rapport de gestion.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : REMUNERATION DES ASSOCIES

L'assemblée générale approuve la rémunération versée à Monsieur **Alexandre SCHALL-FONTEILLES** en sa qualité de gérant.

L'assemblée approuve également les remboursements de frais en corrélation avec l'activité de l'entreprise.

Le détail de ces opérations est mentionné dans le rapport de gestion.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

Monsieur Alexandre SCHALL-FONTEILLES
Gérant, associé.

Monsieur Ben Younès BEN MAIZ,
Associé.